



<https://www.arts-mobilites.fr/nouvelle-etape-pour-laccessibilite/>

NOUVELLE ÉTAPE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Conformément à l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, le SMT AG a déposé en Préfecture son Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (Sd'AP) le 25 septembre 2015.

Validé à la fois par la commission accessibilité (qui rassemble élus et représentants du monde du handicap) ainsi que par le comité syndical du 24/09/15, l'objectif affiché par le SMT est de rendre accessible le transport en commun sur l'ensemble du réseau. Pour ce faire, un programme pluriannuel sur les boutiques, les points d'arrêts, l'information voyageurs, la formation du personnel et le matériel roulant a été mis en place.

La validation du document par les services de l'Etat doit intervenir avant le 25 février 2016.

